

A.S.E.R.U. (1) Fiche B : information générale sur les lavoirs.

Présentation : Jean Maréchal. IA-IPR honoraire.

Le siècle des lavoirs.

Elément vital, l'eau est aussi symbole de la propreté voire de la purification. Dès les temps les plus reculés, l'homme s'est efforcé de maîtriser l'eau pour ses propres besoins et ceux de ses animaux en mettant en œuvre des techniques de plus en plus sophistiquées pour la conduire des sources ou des cours d'eau vers les lieux de consommation. De tout temps, les femmes ont lavé et rincé le linge à la rivière ou à la fontaine. Peu à peu, ces lieux ont été aménagés. Les lavoirs les plus rustiques étaient souvent de simples pierres assemblées en bassin à proximité d'un point d'eau ; ils étaient rarement couverts.

Les bâtiments, exclusivement réservés au lavage du linge, ne semblent apparaître qu'à la fin du 17^e siècle mais c'est surtout au 19^e siècle qu'ils équipent progressivement villes et villages. Cet essor correspond à la conjonction de deux phénomènes : la prise de **conscience des principes d'hygiène** et le **développement économique** des campagnes.

A l'époque, les autorités médicales mettent l'accent sur la salubrité publique ; il est reconnu que l'insalubrité provient, en particulier, de l'utilisation indifférenciée des points d'eau. Simultanément, les épidémies ont appris que le linge pouvait véhiculer des germes malsains. Par ailleurs, depuis 1789, les municipalités, héritières des communautés villageoises, ont vu leurs attributions solennellement confirmées. Elles sont chargées de régir les biens et les revenus de la communauté et d'établir un budget équilibré, si possible excédentaire, grâce, en particulier, aux ventes régulières du bois communal. Elles assurent, bien évidemment, la gestion de l'équipement public. C'est dans ce cadre que l'eau arrive au village et que sont édifiés les lavoirs. Pour ces réalisations, les ressources du budget ordinaire sont insuffisantes, elles doivent être complétées par les revenus exceptionnels de vente des bois de la réserve qui, depuis Colbert, doit être autorisée par l'autorité de tutelle, l'intendant puis le préfet dès le début du 19^e siècle.

L'édification.

Les travaux entrepris concernent, le plus souvent, un plan général d'approvisionnement du village avec construction conjointe de *fontaines, d'abreuvoirs et de lavoirs*. *La fontaine*, au décor souvent monumental, permet à chacun de s'approvisionner en eau potable ; *l'abreuvoir*, fréquemment accolé à la fontaine, offre aux bêtes l'eau indispensable, il est d'ordinaire précédé d'un hérisson de pierres posées sur chant pour éviter aux animaux de glisser sur la boue les jours de pluie mais ce sol peut aussi être pavé, dans ce cas, il présente une pente suffisante pour l'écoulement des eaux, pente assez faible toutefois pour permettre l'accès l'hiver au moment des gelées ; *le lavoir*, lui, répond aux besoins des lavandières.

Au même titre que la mairie et l'école, l'ensemble fontaine-abreuvoir- lavoir constitue un repère essentiel de l'espace communal. Il devient **au 19^e siècle un monument symbole** de l'accès égalitaire à l'un des biens les plus précieux. D'une commune à l'autre, le besoin de doter le village **d'un lieu fonctionnel mais aussi agréable à regarder** traduit une émulation forte entre les maîtres d'ouvrage. **Les lavoirs** peuvent être réalisés en bois (charpente et planches sur les côtés) mais la construction en pierre est la plus fréquente. La réalisation soignée d'un programme simple par des architectes compétents aboutit à la construction d'un **bâtiment utilitaire mais aussi décoratif**.

Le lavoir doit être économique et fiable ; il doit prévoir des aménagements ingénieux plus ou moins complexes : présence, le plus souvent, de deux bassins distincts pour séparer le lavage du rinçage (le rinçoir, beaucoup plus petit, est situé à l'arrivée de l'eau) ; protection efficace contre les intempéries ; adoption d'un plancher mobile, prenant en compte le niveau de l'eau, pour les lavoirs installés au fil de la rivière...

La recherche architecturale se marque par le choix du plan (carré, rectangulaire, circulaire, demi-cercle...) par les toitures à deux ou quatre pentes, à compluvium parfois...La note personnelle de

l'architecte peut se traduire, ici, dans le dessin des ouvertures, dans les corniches ; là, les colonnes qui soutiennent le toit sont agrémentées d'un chapiteau ou d'une moulure. L'élégance des charpentes, l'harmonie des proportions, tout démontre, non seulement, que l'on a voulu construire utile mais aussi embellir le village.

Chaque lavoir a son histoire, certains utilisent les formes de l'architecture locale, d'autres s'inspirent de l'architecture urbaine, souvent la mode du temps s'impose, en particulier pour le décor. Dans le périmètre communal, il faut souvent réaliser plusieurs lavoirs pour apaiser les jalousies entre hameaux ou entre quartiers. Pour la conception, il est fait appel aux compétences locales ou régionales. En Cote d'Or, les architectes MONNIOT pour le Châtillonnais, CHAMPONNOIS et GOIN pour le sud du département, CARISTIE , DEGRE , FENEON, GUILLEMOT, KOERNELLE, SAINT-PERE, Auguste SIRODOT et son fils Alfred signent la plupart des lavoirs, pour le Dijonnais, au sens large.

La construction suit la procédure définie par la loi : délibération du conseil municipal sur le principe, choix de l'architecte (ou de l'agent voyer) qui esquisse l'avant projet, approbation par le conseil, « soumission cachetée » des entreprises, choix de l'entrepreneur, suivi puis réception des travaux par l'architecte. **L'autorisation préfectorale doit être donnée à chaque étape**, une attention particulière est portée au financement (solvabilité des communes : le coût des travaux s'élève souvent à 3 ou 4 fois le budget annuel). Les cahiers des charges définissent attributions et responsabilités ; devis et soumissions donnent une somme d'informations sur les matériaux utilisés, les provenances géographiques... toutefois, les matériaux situés à proximité sont largement privilégiés (coût de transport).

Le lavoir, lieu de travail.

Depuis des temps immémoriaux, la lessive était un des moments forts de l'année. Elle se déroulait selon un rite précis que l'on retrouve, à quelques variantes près, partout. Au départ, la grande lessive, " la buée " avait lieu deux ou trois fois par an. Les grandes buées saisonnières se tenaient lorsque les travaux des champs n'accaparaient pas les femmes, elles duraient trois jours : le premier était consacré au trempage, le second au coulage et le troisième au lavage, au rinçage et au séchage. Très rapidement, la lessive devint mensuelle puis hebdomadaire (souvent le lundi).

Le coulage consistait à verser, à l'aide d'un broc ou d'un récipient prolongé d'un long manche en bois, de l'eau tiède puis bouillante sur le linge entassé par strates dans une cuve circulaire en bois ou en pierre dans les pays calcaires (Châtillonnais en particulier). Dans cette cuve, on a placé, au fond, un sac de toile rempli de cendres de bois. L'eau versée s'infiltre dans les couches successives du linge ; elle est récupérée, réchauffée et versée à nouveau sur le linge. L'opération est répétée pendant des heures.

Le travail au lavoir, le troisième jour, est fastidieux et pénible. Les laveuses placent le linge sur la margelle inclinée du bassin, le savonnent et s'aident du battoir pour faire pénétrer le savon dans les fibres. Agenouillées dans des caisses (les carrosses ou agenouilloirs) garnies de paille ou de coussins, les jambes et surtout les mains dans une humidité constante, elles subissent courbatures et rhumatismes.

L'aspect le plus pénible venait, d'après les témoignages, de la station agenouillée ; certes les laveuses s'efforçaient de rendre moins inconfortable cette position grâce au rembourrage des agenouilloirs ; par ailleurs, elles pouvaient aussi se délasser en utilisant, quelques instants, les bancs de pierre qui, le plus souvent, existaient le long des murs, mais l'essentiel du temps se passait à genoux. Pour pallier cette posture pénible, des architectes proposent des innovations quant à l'implantation du bassin de lavage. Pour que les laveuses puissent se tenir debout, ils imaginent deux dispositifs, soit le bassin est exhaussé de 80cm à 1m, soit le niveau du sol, autour du bassin, est abaissé d'autant, un escalier en permet alors l'accès.

En Côte d'Or, les architectes semblent avoir été rarement préoccupés par cette question Il est vrai que, dans ce domaine, la coutume semble décisive comme le montre la discussion rapportée dans la fiche C consacrée aux lavoirs de SALMAISE.

L'arrivée de la lessiveuse métallique aux alentours de 1910 libère la femme du monotone et fastidieux travail de coulage. Le « champignon » remonte, en effet, automatiquement le « lessu » sur le linge. Simultanément, le savon et les premiers détergents (cristaux de soude) remplacent les cendres, mais il reste à froter et battre le linge pour en extraire les impuretés. Toutefois l'adduction d'eau au domicile, en permettant l'installation de points d'eau dans la maison, facilite la toilette et les lavages plus fréquents du corps, en conséquence le linge est moins sale et plus facile à laver.

Dans les années soixante, la machine à laver se répand ainsi que les poudres à laver. Désormais, le passage au lavoir n'est plus nécessaire : le « poudrage » remplace le frottement mécanique, la machine à laver rince le linge.

Le « parloir » des femmes.

La communauté villageoise se retrouve au lavoir, lieu fondamentalement social avec ses inégalités, ses rivalités et ses tensions. Seuls les notables y échappent, leur linge est lavé par les servantes ou des professionnelles. Ne plus aller au lavoir est la marque évidente d'une ascension sociale.

Le lavoir est un lieu essentiel de la vie du village, un **lieu de rencontre et d'échange**. A une époque où ni la radio ni la télévision n'existaient, c'était un lieu de diffusion d'informations, les laveuses colportant les nouvelles, vraies ou fausses, mais toujours reçues et rapportées...

Le lavoir est un **lieu de jugement**, c'est là que se font ou se défont les réputations : on y repère la bonne lavandière à sa manière de froter ou de savonner ; c'est le jury du lavoir qui juge les jeunes femmes venant d'un autre village. On y évalue aussi la façon de conduire sa maisonnée, le linge est témoignage : il est taché ou immaculé, il est peu ou mal raccommodé... Le linge dit aussi les différences sociales : les serviettes fines et brodées des notables (notaires, médecins...) n'ont rien à voir avec les toiles grossières des gens du peuple !

Les commérages du lavoir relèvent souvent de la médisance voire de la calomnie. Les tensions voire les conflits entre les laveuses conduisent parfois le maire à dépêcher le garde champêtre et à définir, par arrêté municipal, une réglementation stricte quant aux emplacements de chacune dans le lavoir, quant à l'utilisation de l'eau de rinçage...

Le lavoir, « lieu de mémoire ».

Dès le milieu du vingtième siècle, les adductions d'eau combinées avec l'équipement en machine à laver ont condamné les lavoirs à l'obsolescence. Ces anciens lieux de vie sont devenus des lieux de silence. Les lavoirs sont condamnés à l'inutilité ; souvent, même le clapotis de l'eau a disparu. Certains lavoirs tombent en ruine, le toit s'effondre, les ronces et les orties font le reste, d'autres sont convertis en garage, en commerce, en salle de réunion communale...

De nombreuses communes sont, aujourd'hui, plus respectueuses de ce petit patrimoine, elles s'efforcent de l'entretenir, de le « tenir prêt à fonctionner » : le(s) bassin(s) et les pierres à laver sont conservées en place, l'arrivée d'eau est maintenue... Le lavoir mérite, en effet, cette conservation respectueuse, il a abrité le travail banal, harassant, sans gloire mais indispensable des laveuses ; selon la métaphore de P. NORA, c'est un lieu de mémoire.

J.M.

(1) **L'A.S.E.R.U.** (association pour la sauvegarde des édifices et des édicules ruraux témoins de la vie civile et religieuse en Côte d'Or), dans le cadre de ses missions (information, conseil, primes...), contribue à aider les communes à protéger et à mettre en valeur le patrimoine rural, celui des lavoirs en particulier.

Bibliographie indicative :

C.LEFEBURE, *La France des lavoirs*, Editions Privat 1995.

F. et C. BONARDOT et C. GARINO, *Lavoirs de Côte d'Or*, Editions de l'Armançon 2000.

Y. VERDIER, *Façons de dire, façons de faire, les laveuses, la couturière, la cuisinière*, Editions Gallimard 1979.